COMMUNE DE RIDDES

Riddes, le 10 août 2018

A la rédaction du bulletin officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 32 du 10 août 2018

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Pascal Ostertag, domicilié à la Rue de Gottefrey 20 à Saxon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue Centrale 26, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 4737, PPE 7603		
Enseigne	Espace cuisine		
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à l'emporter		
Heures d'ouverture	du lundi au dimanche	saison Hors-saison	: de 09h00 à 21h00 : de 09h00 à 14h00
Début de l'activité	Dès autorisation		

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'administration communale

Riddes, le 10 août 2018